

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS
LE 03 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 03 juillet 2018 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Ève Allain, Sylvie Blais, Mireille Langlois
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois
Monsieur Marc-Aurèle Blais est absent de la présente séance.

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du Code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h.

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01 Équipements de sécurité ;
- 02 Appel d'offres relatif aux contrats de déneigement ;
- 03 Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle ;
- 04 Offre de services professionnels pour dresser un diagnostic organisationnel ;
- 05 Location de services d'un transport pour les sorites du Camp de jour ;
- 06 Modification de la résolution numéro 2018-069-281 concernant le remplacement du poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint ;
- 07 Période de questions ;
- 08 Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-302
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

ATTENDU QUE selon l'article 34 de la future convention collective des employés de la municipalité, il est recommandé aux membres du Conseil les points suivants:

34.02

iii. sur présentation de la facture et des bottes usagées, le cas échéant, l'employeur remboursera aux salariés réguliers à temps complet de la voirie, de l'aqueduc et des égouts, de l'aréna et des parcs, la somme de 190 \$, taxes en sus pour l'achat de nouvelles bottes de sécurité. Un tel remboursement aura lieu annuellement, à moins de circonstances exceptionnelles ;

iv. sur présentation de la facture et des bottes usagées, le cas échéant, l'employeur remboursera par période de deux (2) ans, à moins de circonstances exceptionnelles, aux salariés saisonniers de la voirie, de l'aqueduc et des égouts, de l'aréna et des parcs, la somme de 190 \$, taxes en sus pour l'achat de nouvelles bottes de sécurité ;

v. sur présentation de la facture et des bottes usagées, le cas échéant, en ce qui concerne les salariés occasionnels et à temps partiel devant porter des bottes de sécurité, ceux-ci recevront de l'employeur un remboursement hebdomadaire correspondant à 1/156 de 190 \$;

vi. l'achat desdits vêtements et/ou bottes devra préalablement être autorisé par l'employeur ;

vii. la personne salariée est responsable de l'entretien de ses vêtements et/ou bottes et a l'obligation de les porter.

ATTENDU QUE cette recommandation n'est pas encore acceptée entre les deux parties ;

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent se prononcer pour les demandes actuelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons défraie le coût des bottes aux employés de la municipalité selon la recommandation citée ci-dessus et ce, jusqu'à la signature de la future convention collective.

Les opinions étant partagées, monsieur le maire demande le vote:

Pour: 3 Mesdames Mireille Langlois, Sylvie Blais et monsieur Denis Langlois

Contre: 2 Madame Marie-Ève Allain et monsieur Hartley Lepage

Adoptée à la majorité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-303

APPEL D'OFFRES

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la directrice générale à soumettre des appels d'offres pour les contrats de déneigement via le service électronique d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-304

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller monsieur Denis Langlois donne avis de motion, avec dispense de lecture lors de son adoption, et dépose le projet de règlement sur la gestion contractuelle et qu'à une prochaine séance du conseil, il sera soumis, pour adoption, ledit règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-305

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la firme SCE pour dresser un diagnostic organisationnel de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-306
LOCATION DE SERVICES D'UN TRANSPORT
SORTIES DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'offre de services de Transport Réal Cyr pour les sorties du Camp de jour au montant de 200 \$, taxes en sus/sortie plus l'essence et ce, pour un maximum de onze (11) sorties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-307
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-06-281
CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU POSTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons modifie la résolution numéro 2018-06-281 par la suivante:

QUE la municipalité nomme madame Mélissa Castilloux Allain pour un remplacement intérimaire au poste de secrétaire-trésorière adjointe, au taux horaire de 23\$ effectif au 18 juin 2018 et ce, jusqu'à la signature de la future convention collective et de la politique des employés cadres. Les avantages sociaux sont établis selon la politique des employés en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-308
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet
Directrice générale./sec.-trés.